

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 23/08/16

Présents : L. Mazzoleni / G.Bouat / J. Chambard / B.Buosi / D. Marchal

Excusés: M. Hesni/ F. Agaci / D. Guillard/ C. Maugiron

Modalité d'application des règlements relatifs aux changements d'horaires ou de lieux des rencontres :

(Articles 32 et 33 des règlements généraux et article 8 des règlements de championnats de jeunes)

Par application des articles cités précédemment, les clubs doivent se conformer aux dispositions suivantes :

- Les horaires des rencontres doivent être communiqués au District ET aux adversaires avant le lundi 12h00 de la semaine (N-1) et se conformer aux plages horaires prévues dans les règlements (à défaut il faut **obligatoirement** l'accord du club adverse)
- Les horaires communiqués entre le lundi (N-1) 12h00 et le lundi (N) 12h00 doivent **obligatoirement** avoir l'accord du club adverse.
- Les demandes transmises à partir du lundi N 12h00 seront étudiées par la commission sportive et validées ou non en fonctions des motifs.

Les clubs ne respectant pas ces dispositions verront leurs rencontres fixées d'office à l'horaire de base prévu par les règlements.

L'ensemble des échanges par courrier électronique entre le District et les clubs doit être fait par la boîte officielle Irafoot.org, à défaut il ne sera pas tenu compte de la correspondance. L'interlocuteur doit être identifiable (nom, fonction)

La commission vérifiera également de manière aléatoire que les plateaux U6, U7, U8, U9 respectent également le règlement.

Une procédure, mise en place par la FFF, pour procéder aux modifications de match (horaires et lieux) sur Footclubs, nous a été communiquée par la LRAF et sera communiquée à tous les clubs par l'intermédiaire de la boîte mail officielle des clubs.

U15

Du fait de l'organisation de la détection U14 le samedi 5 novembre, le planning des U15 est modifié de la manière suivante :

Excellence et Promotion Excellence

J5 : le 15 octobre

J6 : le 22 octobre

1ere Division

J3 : le 15 octobre

J4 : le 22 octobre

Pour les trois niveaux, le 1^{er} Tour de COUPE aura lieu le 29 octobre

U15 A 8

A ce jour nous n'avons seulement que deux équipes inscrites.

Pour rappel : délai pour procéder aux pré-engagements, le 19/09/

Responsable DAN MARCHAL Port : 0624792638

U15 A 11

Pour information Thierry Truwant n'est plus le responsable de la catégorie il est remplacé par DAN MARCHAL.

Pour la 1ère division les inscriptions devront être impérativement validées pour le 29 aout 2016.

Pour plus d'informations contactez le responsable de la catégorie.

Le responsable DAN MARCHAL Port : 0624792638

U17

Rappel date butoir des pré-engagements en 1^{er} Division le 29 Aout

St Siméon de Bressieux se déclarant en inactivité pour la saison 2016/2017

Le responsable BUOSI. Bernard Port : 0674258594

U19

Rappel date butoir des pré-engagements en 1^{er} Division le 29 Aout

St Siméon de Bressieux se déclarant en inactivité pour la saison 2016/2017

Le calendrier de Promotion d'Excellence paraîtra fin de semaine prochaine

Le responsable BUOSI. Bernard Port : 0674258594

SENIORS

COUPE RESERVES SENIORS

Par suite d'une erreur administrative, il n'avait pas été possible aux clubs de s'engager en Coupe réserve, ce dont la commission sportive s'excuse.

Afin de permettre à un maximum de clubs d'inscrire leur équipe réserve seniors, la date butoir des pré-engagements a été retardée au 12 septembre.

Le premier tour de cette coupe est programmé le 8 octobre, aussi la commission sportive encourage vivement les clubs à confirmer le pré-engagement de leurs équipes réserves par le biais de footclubs. Dans le cas du souhait de ne pas participer, bien notifier le refus par footclubs également.

COUPE DE FRANCE

Il est rappelé aux clubs recevant de bien saisir les résultats avant 19 heures le jour des rencontres du 28 aout

COURRIERS DES CLUBS

Crémieu : nous enregistrons bien votre engagement en 3^e division

Vallée Hien 38 : engagement en Coupe Isère noté

Domène : nouveau rappel : les jumelages de rencontres doivent être faits par footclubs

AS Susville Matheysine : engagement en 4^e Division et coupe de l'Isère, nécessaire fait

Froges : 4e division votre demande sera analysée en temps utile

Poules de 3° Division :

Poule A : Champagnier, Jarrie Champ 3, St Paul de Varces 2, Valmontoise, USVO Grenoble, Tunisiens SMH, Turcs Moirans, Voreppe 2, Veurey 2, Noyarey 2, La Sure.

Poule B : Crolles 3, Pontcharra, Manival 3, Versoud 2, Turcs Grenoble, Mahoraise, Martinerois 3, Guinéens Isère, St Martin d'Uriage 2, Seyssins 2.

Poule C : ASCOL 2, Batie Divisin, Biliou 2, Bourbre 2, Nivolas 2, Miribel 2, Montferrat, Chirens, St Joseph, St Cassien 2, Cassolard Passageois 2.

Poule D : Batie Montgascon, Bouchage, Ruy Montceau 2, Lauzes 2, Les Avenièrès, St André le Gaz 3, Vallée Bleue, Vallée de l'Hien 3, Vallée du Guiers 3, Anthon, Crémieu.

Poule E : Artas Charantonay 2, UNIFoot 3, Varèze 3, Collines 2, Bourgoin ASP, Cheyssieu 2, CVL 3, E.F.Etang 2, Estrablin 2, Ol. Nord Dauphiné 3, Ol. Villefontaine.

Poule F : Beaucroissant, Chatte 2, Liers, Le Mottier, L.C.A. Foot 2, Rives 2, Ro Claix2, Bizannes, St Siméon, Ver Sau 3, St Hilaire de la Cote 2.

Le Co- Président L. Mazzoleni

Le Secrétaire J. Chambard